L'ambition du socle commun

publié le 04/01/2008 - mis à jour le 30/04/2010

Sommaire :

- L'ambition du socle commun
- Compétences visées
- Programmes d'enseignement et évaluation des acquis
- L'engagement de toutes les disciplines

L'ambition du socle commun

L'établissement d'un socle commun de connaissances et de compétences est une disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

La loi dispose en effet (article 9) que « *la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* » (Code de l'éducation - art. L.122-1)

Elle définit le socle commun en le liant à la fois aux enjeux de la **scolarité obligatoire**, aux impératifs de **formation tout au long de la vie**, à la **construction de la personnalité** et à la **vie en société**.

Le socle intègre l'ambition d'offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés en mettant en valeur toutes les formes d'intelligence et toutes les aptitudes

Compétences visées

Le décret du 11 juillet 2006 pris en application de la loi organise le contenu du socle commun autour de sept piliers :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et initiative.

Programmes d'enseignement et évaluation des acquis

Le socle commun ne se substitue pas aux programmes. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé : un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition est indispensable.

La déclinaison du socle commun touche les enseignements de la scolarité obligatoire : elle concerne les écoles, les collèges et la voie professionnelle.

Sa spécificité réside dans la volonté de **donner du sens à la culture scolaire fondamentale** :

- en se plaçant du point de vue de l'élève ;
- en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et entre les programmes.

L’engagement de toutes les disciplines

L’ensemble des enseignements sont mis au service de l’acquisition du socle commun. Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l’acquisition de plusieurs compétences.

Toutes les disciplines enseignées à l’école et au collège ont un rôle à jouer dans l’acquisition du socle, y compris l’éducation physique et sportive, les arts plastiques et l’éducation musicale, de même que l’éducation artistique et culturelle.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.